



Le mot du maire

En ce printemps pluvieux la réorganisation territoriale se poursuit conformément à la loi NOTRe.

Le Préfet de la Savoie a pris un arrêté en date du 20 mai 2016 portant projet de périmètre d'un nouvel EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre constitué de Chambéry Métropole et de la Communauté de Communes du Cœur des Bauges.

Bien que de nombreuses communes rendent des avis négatifs sur ce projet de fusion entre les 2 intercommunalités, le gouvernement souhaite poursuivre l'esprit de cette loi NOTRe et le 1^{er} janvier 2017 semble être pour nous la date d'entrée dans cette nouvelle aventure pour les 14 communes de notre massif.

Fort de notre identité "Baujue" et des nombreux projets que nous avons au niveau de la commune de Sainte-Reine

et du massif je reste attentif et confiant en l'avenir et en la prise en compte de nos particularités au sein de cette nouvelle instance.

A nous élus et citoyens d'inventer notre commune du 21^{ème} siècle.

Dans ce nouvel Écho du Griot vous trouverez différents articles traités avec brio par nos deux rédacteurs à qui je renouvelle mes remerciements pour leur travail.

Je vous souhaite à tous, habitants de Sainte-Reine et fidèles lecteurs de l'Écho du Griot, un bel été ensoleillé !

François BLANC



Histoire & état actuel de la chasse

J'ai été interpellé par le texte poignant d'une femme se terminant par "Alors on fait quoi maintenant ?". Son mari, Gaël LAVY, 43 ans, père de deux enfants et habitant Viuz-la-Chiésaz, venait de mourir dans ses bras, tué d'une balle en pleine tête, tirée par un chasseur, sur un chemin de Quintal, le 5 décembre 2015.

"Alors on fait quoi maintenant ?" Cette question, tous se la sont posée ! Dans ce cas, comme dans tous les autres, avant de résoudre un problème il faut le connaître. C'est l'objectif de cet article, "Histoire et état actuel de la chasse".

La chasse de la préhistoire à l'époque féodale

Nos ancêtres, les hommes préhistoriques, semi-nomades, étaient des chasseurs-cueilleurs. Avec des armes rudimentaires ils chassaient pour manger, et sans doute aussi pour se protéger des bêtes féroces. Les parois des cavernes de la région en témoignent.

Puis l'agriculture et l'élevage sont apparus, les populations se sont sédentarisées, des champs ont été cultivés, bordés

de haies ou de murs de pierre.

Puis les villages se sont fait protéger par des "seigneurs", ceux-ci ont considéré que tout leur appartenait, y compris le gibier. Ils se le sont réservé, avec quelques variantes suivant les moments de l'histoire. Seule la destruction des bêtes fauves ou de certaines espèces jugées nuisibles, le loup particulièrement, était autorisée au "peuple". Durant cette période, la population du royaume tend à augmenter et le gibier à régresser, certaines espèces telles que l'auroch (disparu en France au 13^{ème} siècle), l'élan (disparu au 9^{ème} siècle), le castor et d'autres, régressent ou disparaissent.

La chasse et la Révolution Française

Les révolutionnaires abolissent les privilèges dont celui qui faisait que seuls les nobles pouvaient chasser. La "démocratisation" du droit de chasse à la Révolution va alors entraîner une chasse généralisée, souvent avec l'accord tacite ou non des propriétaires, conduisant à une nouvelle extermination de certaines espèces.

En 1810 Napoléon 1^{er} décide de juguler cette extermination en mettant en place des "passports de chasse" et "permis de port d'armes de chasse".

Après celui de Napoléon, le permis de chasse actuel

Depuis 2014, à la demande de la Fédéra-

..!..



Histoire & état actuel de la chasse

tion nationale des chasseurs (FNC) et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) le permis de chasse comporte une épreuve composée de 5 "ateliers" dont 4 d'exercices pratiques intégrant obligatoirement le manie- ment d'une arme semi-automatique, le 5^{ème} étant un "atelier" de 10 questions théoriques. L'épreuve sera notée sur 31 points, le candidat étant reçu à partir de 26 points sans faute éliminatoire (faute mettant en péril la sécurité du chasseur ou d'autrui).

Il est délivré par le directeur général de l'ONCFS.

Les organismes qui gèrent la chasse

Le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement assure la tutelle de la chasse dont il fixe le cadre réglementaire général. Le ministère peut proposer des lois nouvelles ou leurs modifications.

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), établissement public. Ses missions concernent :

- la surveillance des territoires et la police de l'environnement et de la chasse,
- des études et des recherches sur la faune sauvage et ses habitats,
- l'appui technique et le conseil aux administrations, collectivités territoriales, gestionnaires et aménageurs de territoires,
- l'évolution de la pratique de la chasse selon les principes du développement durable et la mise au point des pratiques de gestion des territoires ruraux respectueuses de l'environnement,
- l'organisation et la délivrance de l'examen du permis de chasser.

La Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) et les Fédérations Départementales des Chasseurs (F.D.C).

Elles ont pour objet de représenter les intérêts des chasseurs dans le département y compris devant les différentes juridictions, d'aider tous ses adhérents et de coordonner leurs efforts en vue d'améliorer la chasse dans l'intérêt général.

La Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) est constituée de chasseurs, de fores-



tiers, d'agriculteurs, de représentants de l'administration et d'autres personnes qualifiées en matière de protection de la nature. Elle donne des avis au préfet en matière de réglementation de la chasse et de gestion de la faune sauvage et sur les demandes de plan de chasse des détenteurs de droit de chasse.

L'Office National de la Forêt (ONF)

L'ONF gère la chasse dans les forêts domaniales. L'ONF accueille ainsi chaque année 100 000 chasseurs (sur 1,3 million de permis au total). En métropole, 1,75 million d'ha de forêts domaniales sont concernés par la chasse, soit 11% de la forêt française métropolitaine et 4% du territoire chassé (plaines et bois).

L'ACCA (Association Communale de Chasse Agrée), pour Sainte-Reine il s'agit de "La Saint Hubert du Griot". Elle définit les règlements intérieurs et de chasse locaux, en conformité avec les règlements départementaux ou nationaux. Elle peut, par exemple, ajouter des jours sans chasse à ceux définis pour le département (lundi, mardi, vendredi) mais ne peut pas en supprimer.

Qui sont les chasseurs ?

Le chasseur est traditionnellement identifié au monde agricole et à la propriété terrienne. La réalité est assez différente. Les ouvriers sont le groupe principal avec 40 %, les agriculteurs ne représentant que 10% du total. L'âge moyen est de 50 ans, il augmente d'année en année. 50% sont retraités. 98% des chasseurs sont des hommes.

Repeuplement en gibier

À la sortie de la Seconde Guerre mondiale, les populations de grands gibiers étaient particulièrement réduites. Une politique de repeuplement de certains massifs forestiers principalement en cerf et chevreuil en plaine, ainsi qu'en chamois et mouflon en montagne, a été mise en place le plus souvent à l'initiative du monde cynégétique, mais aussi de l'ONF pour les forêts domaniales.

À cette fin, des territoires ont été érigés en réserve nationale de chasse à la fin des années 50, gérées par l'ONCFS. Il s'agissait de constituer des réservoirs de population pour permettre la capture d'animaux vivants et effectuer des lâchers dans les territoires où ces espèces n'étaient plus présentes. Les Bauges ont bénéficié de ces repeuplements. Des mouflons ont été introduits, le territoire n'étant pas propice aux bouquetins.

Les battues administratives

Face aux atteintes aux biens et aux personnes qui peuvent être causées par des animaux de la faune sauvage autochtone ou invasive, comme par exemple la concentration de sangliers, les moyens d'intervention de la puissance publique par la mise en place de battues administratives relèvent soit de la compétence des préfets soit de celle des maires.

Coût de la chasse

Les outils mis en œuvre pour la chasse ont bien évolué depuis ceux utilisés par nos



Histoire & état actuel de la chasse

ancêtres préhistoriques ! Il n'est que de citer les fusils capables de tirer à plusieurs milliers de mètres, les "points rouges" (pointeurs laser), les colliers GPS permettant de savoir où se trouve le chien, les véhicules 4x4 ou les téléphones portables. Sans oublier l'habillement et les accessoires (sécurité, jumelles, couteaux...). En 2014, d'après la Fédération Régionale du Pas de Calais, le budget moyen du chasseur s'élevait à 2 370 € par an. Dans notre région montagnaise c'est sans doute plus.

Sécurité

La chasse s'effectuant avec des armes capables de tuer un cerf, on peut imaginer que des accidents peuvent survenir sur des humains. C'est le cas, comme le montre les statistiques de l'ONCFS :

- durant la saison 1997-1998 il y a eu 223 accidents de chasse dont 40 mortels,

- durant la saison 2014-2015 il y a encore eu 122 accidents de chasse dont 14 mortels, malgré beaucoup d'efforts des Fédérations et des ACCA pour améliorer la sécurité.

Les non-chasseurs représentent 10% des accidents (soit 12 personnes parmi lesquels on déplore deux accidents mortels).

Si d'autres activités sportives créent elles aussi des accidents, il est à noter que la chasse est le seul loisir qui tue et blesse fréquemment des personnes ni pratiquantes, ni spectatrices !

L'impact négatif de la chasse sur la vie des habitants et les activités de sport et de nature

Compte tenu de cette situation, les habitants de Sainte-Reine évitent soigneusement les promenades en forêt, avec ou sans enfants, ou la récolte des champignons durant les jours de chasse. La menace est aussi ressentie par les pratiquants de sports de nature tels que randonneurs, cyclistes, photographes nature ou cavaliers qui ne souhaitent pas mettre leur vie en danger. C'est un problème humain pour les Baujus mais aussi un problème économique pour les Bauges où le tourisme est un élément important et l'objet de beaucoup de soins, comme par exemple la création de sentiers de randonnée sur Sainte-Reine.

Faut-il fermer la chasse le dimanche ?

Est-ce un problème pour les chasseurs ? En fait, plus de



50% des chasseurs sont des retraités et, par conséquent, peuvent sans difficulté chasser les autres jours de la semaine. Quant aux chasseurs actifs, ils disposent tous, selon la nature de leur emploi, soit du samedi, soit du lundi, et de leurs éventuels RTT, pour chasser. Ainsi cette mesure n'empêcherait aucun chasseur de pouvoir chasser. Il faut noter qu'il y a 8 fois plus d'accidents de chasse le dimanche, jour où la nature est très fréquentée. Notre pays détient le record européen du nombre d'accidents de chasse !

Que font nos voisins ?

Contrairement à la France, les autres pays d'Europe de l'Ouest disposent de dimanche sans chasse.

- Royaume-Uni : la chasse est interdite le dimanche depuis 1831 (Game Act).

- Pays-Bas : la chasse est interdite le dimanche.

- Allemagne : c'est au niveau des États que des lois ont été publiées pour interdire la chasse certains jours, en particulier la chasse en groupe (3 personnes), qui est considérée comme une activité "de nature à perturber la tranquillité du jour de repos dominical". Elle est interdite le dimanche sur près de la moitié du territoire allemand.

- Suisse : il incombe aux cantons de déterminer les jours sans chasse. Dans les cantons de la moitié nord de la Suisse, la chasse est généralement interdite le dimanche. Dans les cantons de la moitié sud, la chasse est généralement interdite plusieurs jours en semaine et parfois le week-end. La moyenne est de 2,5 jours sans chasse en Suisse. À noter que dans le Canton de Genève la chasse est interdite depuis plus de 40 ans.

Selon un sondage SOFRES réalisé sur un échantillon représentatif de 958 personnes, 90 % des personnes ayant une activité professionnelle dans la nature (sylviculture, tourisme équestre, gîte rural...) sont favorables à la mise en place de jours sans chasse.

Alors on fait quoi maintenant ?

Cette question, à laquelle il faut répondre, je me la pose et je la pose à tous les citoyens de Sainte-Reine.

Si vous vous sentez concerné, vous aussi, contactez-nous par les moyens à votre disposition et faites-nous part de votre avis. Cet article aura une suite !

CAG



Le four d'Épernay



Inscrivez vite la date du 7 août sur vos agendas. Comme l'été dernier, le four communal d'Épernay sera allumé. Venez nombreux afin de partager ce que vous aurez préparé et qui sera cuit sur place (pain, pizzas, quiches, tartes, épognes...).

Laissez libre court à votre imagination !



L'Écho du Griot



L'Écho sort en janvier et en juillet de chaque année. Il est distribué par notre employé communal dans chaque boîte aux lettres. Si par hasard votre boîte échappait à sa vigilance ou que vous n'en possédez pas, veuillez le réclamer en mairie. Outil de communication et de lien, ce journal communal est ouvert à tous. N'hésitez pas à nous transmettre vos idées ou vos articles.

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Sainte-Reine fait partie de la Communauté de Communes du Cœur des Bauges, regroupant 14 communes où vivent 5 000 habitants. Pour assurer la qualité de la vie de ses habitants, d'un point de vue économique et environnemental, il est important de se mettre d'accord sur ce que nous voulons faire et comment nous allons le faire dans les prochaines 10 à 15 années.

Le PLUi est le moyen utilisé pour définir ces projets. Il concerne des sujets tels que l'occupation des sols, l'habitat, les transports, l'éducation, la santé, l'agriculture, l'offre touristique, le commerce, l'artisanat, le paysage, la biodiversité...

Son élaboration va se faire en plusieurs étapes (voir le schéma ci-dessous).

Comme tous les habitants sont concernés, la COMCOM prévoit une démarche d'élaboration dite "partagée". Pour cela elle met en place un large dispositif de concertation et de communication qui s'appuie sur les actions suivantes :

- un atelier grand public. Le premier a eu lieu le samedi 18 juin,
- trois grandes réunions publiques qui seront annoncées au fur

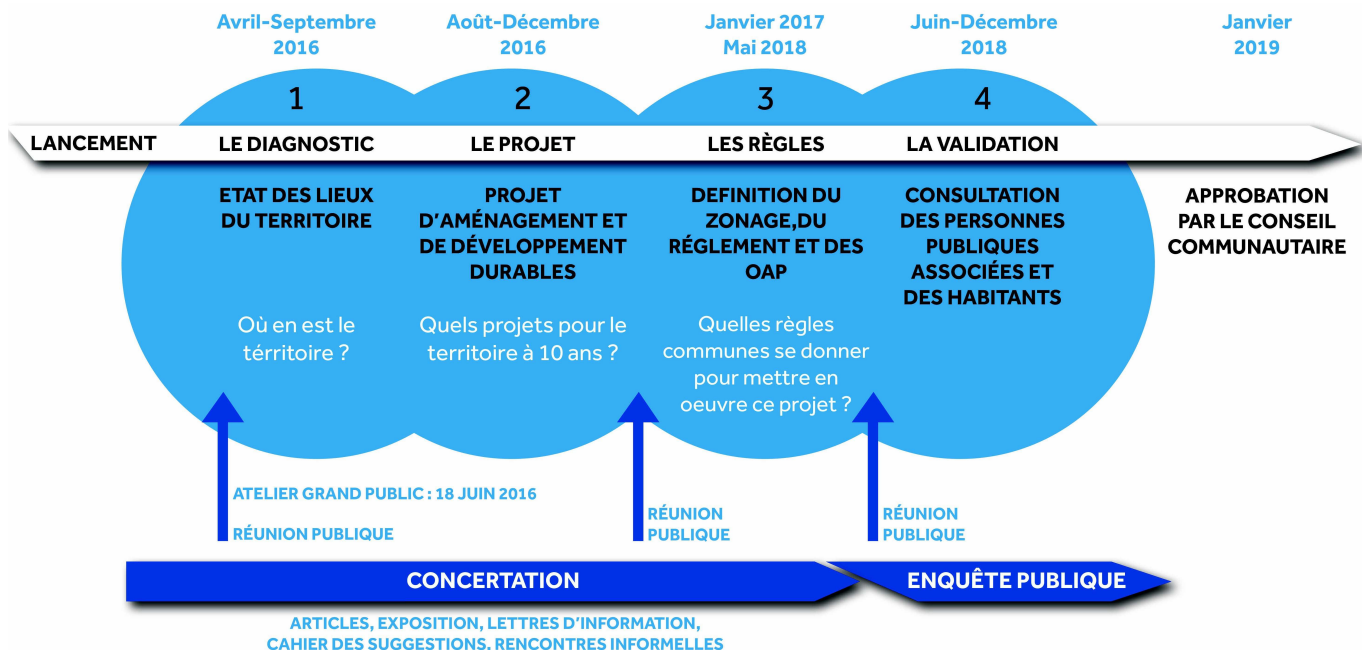
et à mesure,

- un dossier de concertation comprenant l'ensemble des informations relatives au PLUi qui sera complété au fur et à mesure de l'avancement du projet,
- la diffusion régulière d'articles pour informer sur l'avancée du projet,
- une exposition évolutive dédiée au PLUi et alimentée tout au long de la procédure,
- des lettres d'informations pédagogiques de sensibilisation au projet et aux différentes études réalisées,
- de plus, vos remarques, interrogations, observations et suggestions seront rassemblées dans un cahier, dans chaque commune et à la communauté de communes. Vous pouvez les expédier par le moyen à votre convenance en indiquant comme objet "PLUi", par exemple par email à urbanisme@cc-coeurdesbauges.fr

ou à

commune.sainte-reine@wanadoo.fr

CAG



Claude PÉTROVITCH

D'un abord très facile, Claude PÉTROVITCH s'investissait beaucoup surtout lors de la fête des Peï Rionds qui se déroulait chaque été à Routhennes. Il était toujours présent pour monter les stands. Pour lui, c'était l'occasion de renouer avec toutes les personnes qui participaient à l'organisation. Il avait toujours un mot pour rire afin de détendre l'atmosphère. Son humour, un peu pince-sans-rire, son esprit de répartie était apprécié de beaucoup.



C'était toujours lui qui préparait la "polente" dans une chaudière en vue de la servir avec les diots. Nous le revoyons avec la grande spatule dans le chaudron et il tournait, tournait afin qu'elle n'attache pas.

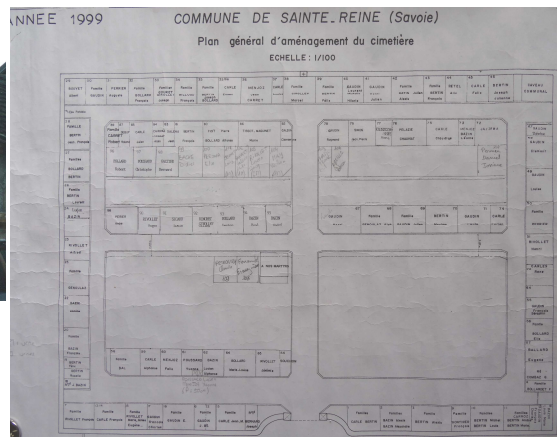
Il a débuté sa carrière professionnelle comme dessinateur industriel pour la terminer en tant que professeur de topographie au lycée technique de la Ravoire. Il a fait bénéficier gracieusement la commune de ses compétences de topographe en établissant les plans du réseau d'eau notamment les branchements desservant les particuliers ainsi que les plans du cimetière.

Avec son épouse Andrée ils ont fait construire un chalet à Routhennes. Ils y passaient leur temps libre et leurs vacances.

Il avait aussi l'âme d'un poète. En janvier 2015, il nous avait gentiment transmis un poème intitulé "Retrouvailles avec la place de mon village".

Atteint de la maladie de Parkinson, il est décédé le 9 février dernier.

Voici un autre de ses poèmes, écrit le 12 juillet 2007, intitulé



lé "En remontant le temps" :

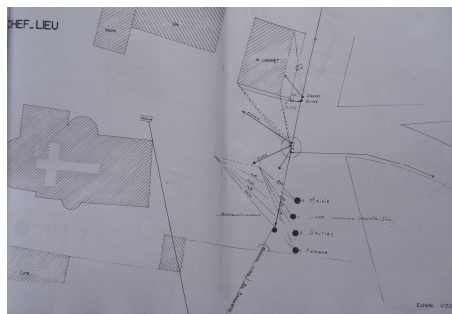
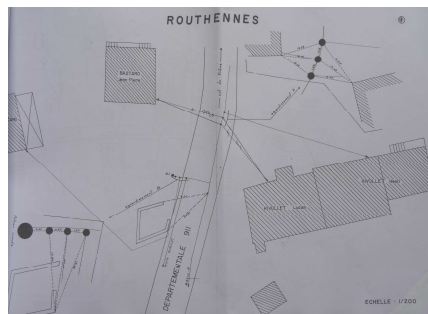
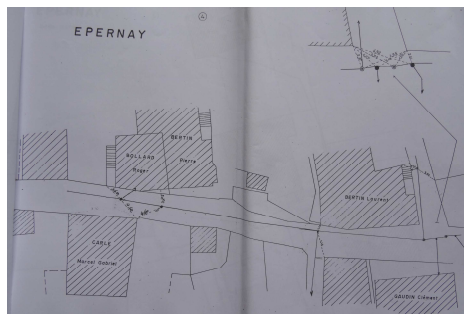
*"Au lieu de se laisser suspendre,
Partons pour des découvertes connues
Évoquons celles de notre âge tendre
Cherchons celles qui nous avaient plu.*

*En étudiant ce passé récent
Oh ! Combien riche en événements
Cet hier, où alors adolescents
Préoccupé par mes seuls tourments.*

*Cadeaux de l'insouciance de l'âge
Bien loin des soucis de nos parents
Nous défendons avec rage
Nos problèmes inhérents.*

*La nostalgie de notre enfance
Pousse à garder les bons souvenirs
Laisant en mémoire ceux à souffrance
Pour ne garder que ceux qui font sourire."*

AV



Les Agathines de Sainte-Reine

Seize habitantes de la commune se sont retrouvées le samedi 27 février dernier au restaurant "Le Relais de Belleaux" à École afin de renouer avec la tradition de la sainte Agathe. Elles ont laissé leur conjoint et leurs enfants et, le temps de quelques heures, sont venues partager entre elles un repas copieux. Pour une fois, elles n'avaient qu'à mettre les pieds sous la table et se laisser servir, ce qu'elles ont bien apprécié.

Rires et bonne humeur étaient au programme de la journée. Pour certaines, c'était aussi l'occasion de faire connaissance avec les nouvelles venues sur la commune.

Un moment convivial où elles sont restées entre dames jusqu'au bout. L'homme inconscient qui s'y serait présenté étant, à coup sûr, accueilli par un tir fourni d'objets divers avant d'être mis impitoyablement en caleçon comme il est d'usage...

Avant de se quitter, elles se sont donné rendez-vous pour l'année prochaine en espérant que de nouvelles recrues se joignent à elles.

AV



L'ONF est un établissement public à caractère industriel et commercial disposant de l'autonomie de gestion depuis sa création en 1964.

L'ONF travaille en parallèle avec l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, ainsi qu'avec les Parcs nationaux de France.

L'ONF a donc en partie succédé à l'Administration des Eaux et Forêts créée en 1291 par le roi Philippe le Bel.

L'ONF assure trois missions principales : la production de bois, l'accueil du public et la protection du territoire et de la forêt. Il a également une activité de prestataire de services pour la gestion et l'entretien des espaces naturels.

D'après le "contrat État-ONF 2001-2011", l'ONF doit développer ses gains de productivité en diminuant de 1,5 % par an ses effectifs en ne remplaçant qu'un départ à la retraite sur deux.



L'ONF gère au total 120 000 km² de forêts publiques dont 44 000 km² en France métropolitaine et 76 000 km² dans les départements d'outre-mer, pour l'essentiel en Guyane française. L'ONF gère également des écosystèmes associés à la forêt tels que tourbières, dunes, pelouses alpines pour une surface de 5 340 km². L'ONF est usufruitier des forêts domaniales dont l'État est propriétaire.

Étant issu d'une longue tradition, l'ONF utilise de nombreux signes et symboles : logo, tenue de terrain, uniforme, arme de service, marteau forestier. Tous ont une utilité mais portent en eux également une charge symbolique.

Lors des tournées de surveillance, l'agent peut porter le képi et les galons sur sa tenue de terrain.

Missions et activités nationales :

- **Gestion des forêts publiques** : forêts domaniales et des collectivités. L'ONF effectue des prestations de services pour les collectivités et des clients privés, travaux, études et expertises, dans le domaine de la gestion d'espaces naturels.

- **Production de bois** : l'ONF produit 40 % du volume du bois d'œuvre récolté annuellement en France. Elle a créé plusieurs filiales "Bois énergie".

- **Accueil du public en forêt** : l'ONF agit au service des populations pour offrir une forêt accueillante : libre d'accès, elle permet la pratique des loisirs en forêt, des activités de



découverte nature (500 millions de visites par an) et sert d'appui au développement touristique.

- **Protection du territoire** : défense des forêts contre l'incendie, dunes littorales et terrains érodables en montagne. L'ONF s'appuie sur les services RTM (restauration des terrains de montagne) qui effectuent des travaux de prévention sur 380 000 ha ; en zone sud, il mobilise la mission DFCI (défense des forêts contre les incendies) qui pilote des opérations de débroussaillage et de surveillance, en liaison avec la Sécurité civile ; sur le littoral, la mission littorale coordonne l'intervention de l'ONF pour le contrôle de l'érosion et la gestion durable de 500 km de dunes domaniales.

- **Protection de la biodiversité** : l'ONF est gestionnaire ou animateur d'espaces naturels protégés (comme des Réserves Naturelles Nationales ou des sites Natura 2000), généralement situés au moins en partie en forêt publique. L'ONF doit aussi renforcer "la prise en compte de la biodiversité dans la gestion sylvicole, notamment par le maintien d'une trame de vieux arbres, par l'optimisation de l'équilibre forêt-gibier et via des plans de restauration d'espèces et de lutte contre les espèces envahissantes". L'ONF doit aussi prendre en compte les conséquences du changement climatique, notamment en s'associant aux dispositifs de création de "valeurs carbone", au titre notamment des mécanismes du Protocole de Kyoto évoqués par l'article 43 de la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006.



- **Police de la nature** : la plupart des agents techniques sont assermentés, c'est-à-dire habilités à verbaliser les contrevenants au titre du Code forestier et au Code de l'environnement, mais également au Code pénal (pour certaines infractions de droit commun commises dans les bois et forêts dont l'agent est chargé de la surveillance), au Code général des

L'ONF

collectivités territoriales (pour certaines infractions commises dans des bois et forêts, considérées comme des infractions forestières), au Code de la santé publique (réglementations pour la protection des captages d'eau potable) et au Code de la route (pour toutes les infractions commises sur les voies forestières ouvertes à la circulation publique)

L'ONF et Sainte-Reine

La forêt de Sainte-Reine couvre 388 ha, s'étageant de 750 m à 1500 m sur les deux versants de la vallée. Une étude sur son aménagement avec des propositions couvrant la période 2016-2034 a été présentée au Conseil Municipal.

Il s'agit d'une étude détaillée, listant les différentes zones de taillis de résineux ou de feuillus. Les zones à risques naturels tels que chute de blocs ou avalanches.

Des propositions sont faites pour l'exploitation. Certaines de ces parcelles pourraient produire du bois d'œuvre ou du



bois de chauffage.

Des propositions sont faites pour des aménagements. En effet, certaines parcelles sont facilement accessibles, d'autres nécessiteraient la transformation de chemins en route ou la création de pistes pour le devenir.

Des propositions sont faites pour les tailles, les plantations, les espèces, les protections contre le gibier.

Des évaluations sont faites sur les coûts des actions et sur leur rapport correspondant.

Bref, un document fourni et détaillé destiné à permettre de définir les meilleures actions possibles pour les années à venir.

CAG



Fleurissement

Cette année encore, la commune a investi dans les fleurs afin de contribuer à l'embellissement de notre cadre de vie. Venez enrichir ce fleurissement en renouvelant, vous aussi, le décor autour de votre maison.

Chacun pourrait faire sienne cette belle phrase de Montaigne : *"Si la vie n'est qu'un passage, sur ce passage au moins semons des fleurs..."*.

Le jury départemental a visité notre commune en août dernier et a vivement félicité les bénévoles pour les compositions fleuries de la chapelle et celles du parking près des poubelles d'Épernay.

Pour les particuliers, le résultat du palmarès à ce concours



départemental est :

- Paul BERTIN dans la catégorie *"Habitations avec décor floral sur la voie publique"*,

- Annie VIBERT dans la catégorie *"Propriétés visibles de la voie publique-Habitat Traditionnel"*.

Rappel aux gagnants des années précédentes : ils devront attendre 3 ans avant de concourir à nouveau.

Pour 2016, le Conseil Général a demandé une inscription payante. La commune n'a pas souhaité s'inscrire pour ce concours départemental. Il reste tout de même le Concours des Maisons Fleuries du Cœur des Bauges (CMFCB), anciennement Concours Cantonal des Maisons Fleuries, dont le jury passera dans les mêmes créneaux que les années précédentes. Et là, vous n'avez pas besoin de vous inscrire. Alors, bon fleurissement !

AV



L'épopée des tire-fesses

Bernard DAVID du Villard qui, en plus d'être agriculteur, était à la fois monteur de téléski, perchman, chauffeur pour ses collègues, dameur, pisteur-secouriste ou mécanicien m'a raconté l'histoire de la première station de ski des Bauges, celle du col du Frêne, une petite station à cheval sur les communes de Saint-Pierre-d'Albigny et de Sainte-Reine. Pierre MONTAZ de la Société MONTAZ-MAUTINO, Florient BOCQUERAZ de GMM (GIMAR-MONTAZ-MAUTINO) et Patrick MORAT ont eu la gentillesse de m'apporter des précisions techniques sans oublier les photos personnelles de quelques personnes.

Tout a commencé avec Georges MORAT, originaire de Lyon, qui tenait l'hôtel-restaurant du Col du Frêne. Avant 1960, il avait déjà fait installer un fil neige d'environ 100 mètres de long près du restaurant afin de permettre aux enfants et aussi aux adultes de profiter des joies du ski. (Le fil neige est une corde ou un câble disposé à hauteur des usagers qui peuvent le saisir directement ou par l'intermédiaire d'agrès courts). Ce dernier fonctionnait avec un moteur à essence. Facilement transportable il a été souvent déplacé. Il l'a ensuite remplacé par un téléski-école MONTAZ-MAUTINO, type D6 (c'est-à-dire débutant 6 cv électrique), à perches simples. Son installation ne nécessitait pas de massif en béton pour ancrer ses pylônes en forme de trépieds.

Persuadé que l'on pouvait encore améliorer le ski dans ce massif, il a pris les renseignements nécessaires et s'est lancé. En 1962, il obtient l'autorisation de notre commune pour installer une ligne électrique afin d'alimenter ses remontées mécaniques moyennant une redevance de 50 NF/an.



Fil neige de Chandin



Téléski Müller

Il a embauché des ouvriers d'École et de Sainte-Reine qui travaillaient à ce projet suivant les époques et leur disponibilité car tous étaient au minimum des agriculteurs. A Rou-

thennes c'était Roger RIVOLLET (le papa d'Yves), Georges et René TISSOT et à Épernay c'était Clément GAUDIN. Pendant 3 ans, les ouvriers ont déboisé des parcelles avec des haches, des passe-partout et une seule tronçonneuse ! Ils ont préparé la piste avec un bulldozer. Ils ont élargi des passages et ont aplani le tracé. Le béton pour la fabrication des socles a été brassé dans une bétonnière au bord de la départementale. Ils le remontaient à bord d'une jeep DELAHAYE laquelle transportait, à l'aide d'un système fabrication-maison, 2 bidons de 100 litres à l'avant et 3 bidons de 50 litres à l'arrière. En attendant la fin des travaux, le fil neige est installé provisoirement sur la partie haute du tracé.

Trois personnes sont allées à Bogève en Haute-Savoie afin de démonter en 3 jours un téléski "MÜLLER" biplace, à enroulement, qui comptait 10 pylônes treillis. Il avait une longueur de 850 mètres. Il a été transporté par camion et

Roger RIVOLLET a ramené la cabane. Son arrivée était à Pré Pignon et son dénivelé était de 200 mètres.

Le téléski école installé près de l'hôtel est déplacé puis remonté au pied de ce téléski. Il prenait son départ près de la départementale et s'allongeait sur environ 200 mètres pour quelques dizaines de mètres de dénivellation.

Tout était prêt pour la mise en route du domaine skiable pendant l'hiver 1963 mais il n'est tombé que 5 cm de neige. Ce n'était vraiment pas de chance ! Par contre, les hivers suivants la petite sta-



Téléski école

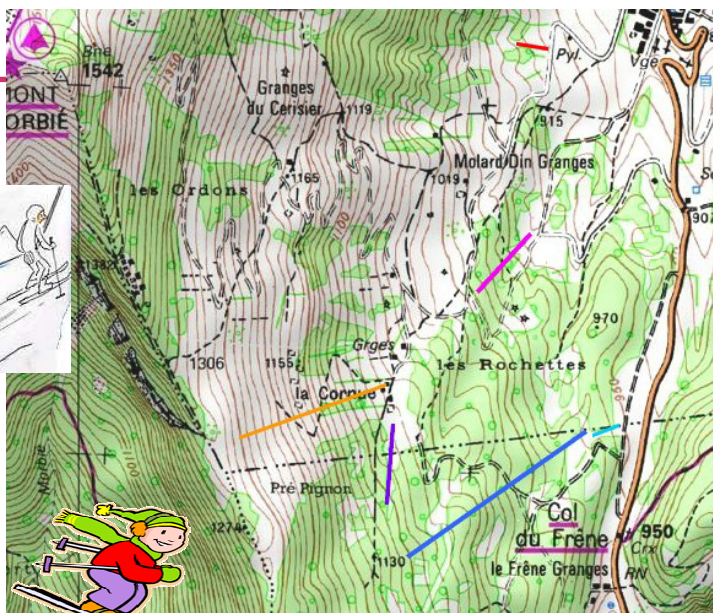
L'épopée des tire-fesses

tournaient à plein régime. Mr MORAT avait une grosse clientèle venant de Lyon et, le jeudi, il accueillait jusqu'à 500 enfants venus en autocars.

En 1968, l'hôtelier qui prévoyait de rejoindre les pistes des Aillons ouvertes en 1964 a fait installer par le constructeur MONTAZ-MAUTINO un 3^{ème} télésiégi qui démarrait de Chandin (ou La Cornue) sur la commune de Sainte-Reine et partait à l'assaut du Morbier pour s'arrêter au niveau des granges. D'une longueur de 590 mètres pour une dénivellation 235 mètres, il était relativement moderne pour l'époque. Il était à cannes débrayables et se composait de 6 pylônes avec une arrivée dite classique, c'est-à-dire avec une poulie aérienne au sommet. Le contrepoids pesait 1 500 kg avec un câble de 12 mm. Il pouvait tourner avec 18 skieurs en ligne. Son débit était de 385 skieurs/heure avec un départ toutes les 9,34 secondes. Le trajet durait 2 minutes et 44 secondes. La gare motrice fixe D.40 (environ 40 cv) assurait la mise en mouvement du câble ainsi que le stockage des perches dans une glissière.

Voulant aussi créer une piste pour débutants il a fait installer, entre ces 2 derniers télésièges, un **fil neige** qui partait de Chandin et montait en pente douce à la rencontre du sommet du télésiègi "MÜLLER". De là, deux pistes s'offraient à vous de chaque côté du télésiègi, celle de droite étant la plus raide.

Ce petit stade de neige a donné des idées à



Implantation des télésièges : la couleur des tire-fesses correspond à celle utilisée pour leur nom

de 11 heures à 16 heures. Les forfaits journaliers étaient à 5,00 F. Un vieux car de 30 places servait de buvette où l'on pouvait trouver des sodas, du "slim", des chocolats et cafés chauds à 50 centimes pièce. Et pas besoin de parking, les voitures stationnaient le long de la route ! Tous ont été contents de leur super saison mais l'affaire s'arrêtera là.

En 1970, la commune prévoit d'investir aussi dans un télésiègi. En premier, elle a fait construire une voie d'accès afin de desservir le Mollard du Berger au bas des pentes du Morbier. Le parking pouvait accueillir 1 000 véhicules. En décembre 1971, un **télésiègi démontable** à perches fixes est acheté à Saint-Ferréol pour un montant de 45 384 Francs. Il possédait 4 pylônes intermédiaires, avait une longueur de 300 mètres pour une dénivellation de 54 mètres et un débit de 600 personnes à l'heure. Le trajet durait 2 minutes.

Les perchmen étaient Roger RIVOLLET et Georges TISSOT. Mr MORAT qui possédait son propre RATRAC venait damer la piste.

De belles affiches avaient été imprimées pour l'occasion.

../...



Télésiègi de Chandin

certain car l'épicerie CARLE a fait monter son propre **fil neige** juste au-dessus du relais de Routhenes. Pour se faire tirer sur 300 mètres, on devait se saisir de l'attache (un bout de bois tenu par une cordelette fixée à un crochet en fer) et la maintenir entre les jambes. Arrivée au sommet, la canne se décrochait et tombait. À droite, on voit Yves chargé de ces "perches" qu'il fallait réinstaller au départ.

Ce fil neige sera démonté et André CARROZ, Gilles RINCHET et Guy BERTIN l'ont installé pour les vacances de Noël de 1969 à Épernay, au niveau du pont de la Gariette. Chacun avait mis la "main à la pâte" et se relayait pour faire tourner la petite affaire. Un tracteur faisait marcher le tire-fesses



Le défibrillateur (DEA)

Un geste de plus pour sauver des vies.

Le taux de survie des personnes victimes d'arrêt cardiorespiratoire dépend de la rapidité de l'intervention. La défibrillation réalisée dans les 5 premières minutes augmente les chances de survie.

1 minute de perdue = 10% de chance de survie en moins.

Comment reconnaître un arrêt cardiaque ? La personne s'effondre, ne respire plus et son pouls n'est plus perceptible. Au bout de 3 minutes, le cerveau, privé d'oxygène, peut être endommagé. Que faire face à ce genre de situation ?

1 - Alerte les secours en appelant le **18** (pompiers), le **15** (SAMU) ou le **112** (appel d'urgence européen).

2 - Massez en attendant le défibrillateur et les secours. Voici la technique :

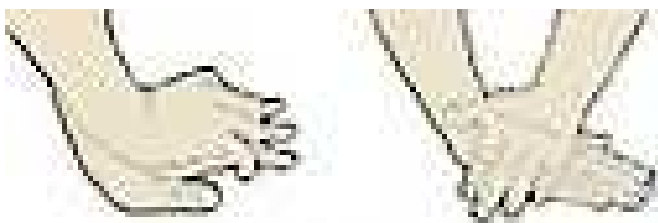
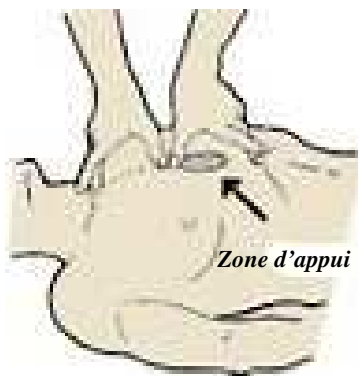
- allongez la victime sur une surface dure. Placez-vous à genoux, à côté d'elle.

- positionnez vos mains l'une sur l'autre, au milieu du thorax, entre les deux seins, les bras bien tendus.

- appuyez de tout votre poids, bien au-dessus : ce ne sont pas les bras ni les mains qui appuient mais tout le corps.

Vous devez enfoncer la cage thoracique de 3 à 4 cm. Veillez à bien relâcher entre chaque compression.

Continuez jusqu'à l'arrivée des secours.



Position des mains, doigts crochetés ou mains croisées

Continuez même si vous avez l'impression de mal effectuer le geste : mieux vaut un massage cardiaque imprécis que pas de massage du tout.

En effet, grâce au massage cardiaque externe, le sang continue à circuler et ainsi à alimenter en oxygène les cellules, en particulier celles du cerveau.



3 - Défibrillez

Un défibrillateur (DEA) a été installé contre le mur de la mairie, à gauche de l'entrée.

Très simple d'utilisation et sans danger, l'appareil guide l'utilisateur vocalement, étape par étape. Il n'y a aucun réglage à effectuer. Ouvrir le boîtier et appuyer sur "ON". Le DEA indique comment placer les électrodes autocollantes au bon endroit sur la poitrine dénudée de la victime de telle sorte que le cœur se trouve sur le passage du courant. Puis l'appareil réalise lui-même le diagnostic et déclenche le choc électrique

seulement si cela est nécessaire. Il n'y a donc aucun risque de se tromper.

Si la victime ne reprend pas connaissance, le défibrillateur indiquera au secouriste de **reprendre le massage**.

Lorsque la victime reprend connaissance, il faut attendre les secours avec elle. Ne pas éteindre l'appareil et laisser les électrodes en place sur la poitrine.

Si elle reste inconsciente mais respire normalement, il faut la mettre en position latérale de sécurité (position PLS).

Position des électrodes



Position PLS

N'ayez crainte, le seul risque qu'encourt le sauveteur, c'est de sauver la victime !

AV

Les dos d'ânes de Routhennes...

La COMCOM va réaliser prochainement des travaux pour l'alimentation en eau. La création des dos d'ânes dans le village de Routhennes sur le RD 911 est donc retardée.

La commune profitera de l'ouverture des tranchées pour enfouir ses réseaux secs.



Miellerie collective des Bauges



Ouvert à tous les apiculteurs, petits producteurs comme professionnels, la miellerie collective des Bauges qui vient de déménager dans des locaux neufs est située au lieu-dit Le Cruet sur la commune

de Saint-Eustache en Haute-Savoie.

Cette réalisation est née d'un travail commun entre le Syndicat du Rucher des Allobroges, le Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie, l'Institut des Sciences de l'Environnement et des Territoires d'Annecy (ISETA) et le Parc naturel régional du Massif des Bauges afin de favoriser la rencontre et le dialogue entre les apiculteurs, mais également avec les agriculteurs et le grand public.

C'est un outil de travail performant et économique. 100 m² sont dédiés à l'extraction, au stockage et au conditionnement du miel, respectant les normes sanitaires et environnementales, favorisant la professionnalisation de l'apiculture.

Grâce au dynamisme et au fonctionnement mis en place par l'Association des Apiculteurs de la Miellerie Collective du Massif des Bauges, vous pouvez extraire votre miel, le conditionner, voire le commercialiser dans des conditions optimum grâce à un matériel adapté et performant dans un local sain et spacieux.

Une chaîne d'extraction, deux extracteurs Babymatic, une

centrifugeuse, une machine à désoperculer et bien d'autres matériels sont mis à votre disposition depuis le début du mois d'avril 2016.

Pour assurer une partie de fonctionnement de l'association, la cotisation annuelle à la miellerie est fixée à 30 €.

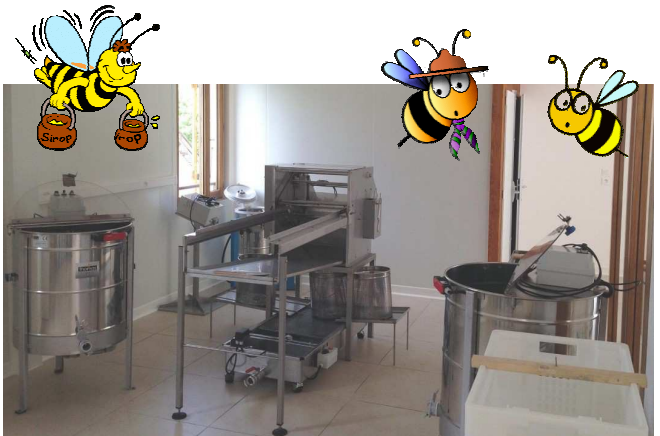
Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le président de l'Association de la miellerie :

antoine.volpi@orange.fr ou 06.12.52.09.60

ou le site internet :

<http://mielleriecollectivedesbauges.com/>

AV



Bienvenue

A Épernay :

- LEFEBVRE Charles & DEMANDRE Sylvie
- FETIS Christophe & DROUILLARD Séverine



A Routhennes :

- MOLLARET Marc & Élisabeth

Le carnet

2 décès :

- Claude PÉTROVITCH, né le 23 décembre 1937 à Chambéry, est décédé le 9 février 2016. Il repose dans le cimetière communal de notre commune. Il possédait une maison secondaire à Routhennes.

- GIROLLET Odette Simone, née le 3 avril 1932 à Épernay, est décédée le 9 avril 2016 à Bassens.

Condoléances aux familles touchées



L'Écho du Griot n° 12, juillet 2016

Rédacteurs François BLANC, Claude-Alain GRANJON, Annie VIBERT

Mise en page Annie VIBERT

Impression Imprimerie FALGUÈRE à Montmélian

Distribution Michel YOCOZ

Mairie de Sainte-Reine

Chef-lieu
73630 SAINTE-REINE

Tél/Fax 04 79 54 82 45

Messagerie : commune.sainte-reine@wanadoo.fr

Ouverture du secrétariat au public :

- lundi de 10 h à 12 h
- jeudi de 17 h à 19 h